

SICAV de droit français

M.H.L.B

RAPPORT ANNUEL

au 27 décembre 2024

Société de Gestion : AMPLEGEST

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : CTF

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	7
4. Rapport de gestion	8
5. Informations réglementaires	11
6. Certification du Commissaire aux Comptes	16
7. Comptes de l'exercice	23

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

M.H.L.B

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST

Code Isin : FR0000173593

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 19/08/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : M.H.L.B est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider de la dissolution ou de la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Cette SICAV, dans le cadre d'une gestion diversifiée, a pour objectif d'offrir une performance, nette de frais de gestion, régulière supérieure à celle d'un indice synthétique composé de l'indice action Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) (25%), de l'indice €Str capitalisé (75%).

La SICAV est gérée selon le style de gestion discrétionnaire et peut être investie dans toutes classes d'actifs, toutes zones géographiques et tous secteurs. En plus d'une allocation d'actifs réactive, le portefeuille bénéficie d'une véritable diversification internationale. Le processus d'allocation d'actif suit d'abord une approche top down (analyse de l'environnement macro-économique et scoring qui vient alimenter une matrice d'allocation d'actifs théorique).

Cette analyse est complétée par une approche bottom up (utilisation de filtres qualitatifs et quantitatifs, choix des zones géographiques et secteurs économiques, sélection des supports d'investissements les plus adaptés et construction d'un portefeuille diversifié pour maximiser la probabilité d'atteindre l'objectif de gestion).

Le portefeuille de la SICAV est exposé au risque de taux qui peut varier de 0 à 100% de l'actif net.

La SICAV peut investir dans des obligations souveraines, d'entreprises, obligations convertibles, obligations callable/puttable, TCN et OPCVM/FIA obligataires et/ou monétaires, sans limitation de zones géographiques ni de contrainte de répartition dette publique / dette privée. La part exposée en obligations est constituée en titres investment grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.

L'exposition au risque actions est comprise entre 0 et 45% de l'actif net via des titres vifs et des OPCVM/FIA d'actions. Cette exposition peut être réduite à 0% par le biais de couvertures, ce qui a pour conséquence de neutraliser les effets des variations des marchés actions sur le portefeuille. La gestion est discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques d'investissement (y compris pays émergents jusqu'à 15%), des secteurs d'activités que de la taille des

capitalisations boursières (y compris petites capitalisations jusqu'à 20%). L'exposition aux secteurs liés aux matières premières et métaux précieux est limitée à 10% de l'actif net. Ces investissements sont effectués via des fonds sectoriels.

La SICAV peut également être investie en OPCVM (de 0 à 100%), et FIA de droit européens (de 0 à 30%) de toutes classifications.

La SICAV peut être soumise au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

La SICAV peut se trouver ponctuellement en position débitrice (dans la limite de 10% de son actif net) et avoir recours à l'emprunt espèce (dans la limite de 10% de son actif net).

La SICAV se réserve la possibilité de recourir aux instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés/organisés, dans le but de couvrir le portefeuille aux risques actions, taux, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Indicateur de référence : Indice composite Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) (25%) et de l'indice €Str capitalisé (75%).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ ou distribution des revenus. L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des revenus.

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à moyen terme (supérieure à 2 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

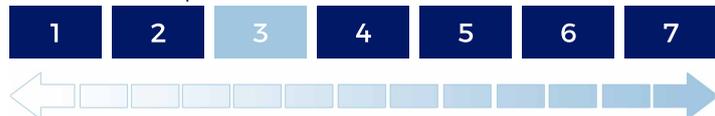
Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque vendredi jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 020 €	8 430 €
		Rendement annuel moyen	-19.81%	-8.17%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 690 €	8 840 €
		Rendement annuel moyen	-13.15%	-5.99%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 200 €	10 500 €
		Rendement annuel moyen	2.03%	2.49%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 940 €	11 790 €
Rendement annuel moyen		19.42%	8.59%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2018 et mars 2020, intermédiaire entre janvier 2020 et janvier 2022 et favorable entre mars 2020 et mars 2022.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	2 118 €	2 679 €
Incidence des coûts annuels (*)	21.60%	13.86% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16.35% avant déduction des coûts et de 2.49% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	10.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 €
Coûts de sortie	10.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	215 €
Coûts de transaction	0.02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 2 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST - 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour obtenir toutes informations relatives aux performances passées, veuillez adresser votre demande à l'adresse contact@amplegest.com.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

MHLB est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Modification de la date de clôture d'exercice

L'exercice de la Sicav MHLB sera désormais en décembre de l'année et non plus en septembre.

II. Changements de l'exercice à venir

Néant.

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. Liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

DIRIGEANTS DE LA SICAV		FONCTIONS EXERCEES ET INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES, Y COMPRIS ETRANGERES ET DU GROUPE			
Fonction exercée au sein de la Sicav	Nom, Prénom et date de naissance	Caractéristiques de la société			Fonctions exercées
		Dénomination ou raison sociale	Forme Juridique	Adresse du siège social	
Président – Directeur général	BESANCON Serge 21/08/1964				Néant
Administrateur	BOUVIER Agnès 16/02/1963				Néant
Administrateur	NEUVY Alexandre 04/07/1973				Néant

B. Conventions réglementées

En 2020, la SICAV a signé deux conventions courantes : la première avec Amplegest qui assure la délégation de la gestion financière et la seconde avec CACEIS Bank en qualité de dépositaire de la Sicav, aucune autre convention courante n'a été signée en 2024.

C. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L225-51-1 du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la Sicav MHLB est dirigée par un Directeur général qui est également président du Conseil d'Administration.

4. RAPPORT DE GESTION

Préambule :

MHLB a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion, régulière supérieure à celle d'un indice synthétique composé de l'indice action Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) (25%), de l'indice €str capitalisé (75%) sur la durée de placement recommandée, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

MHLB est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR » et ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte de critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel, le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »).

I. Performance financière de l'OPC (09-2024/12-2024)

A. Revue des marchés

L'année 2024 aura été particulièrement contrastée sur les marchés financiers. Tandis que le marché américain a enregistré des performances supérieures à 20% grâce à ses géants de la Technologie qui surfent sur l'essor de l'intelligence artificielle, la zone Euro peine dans un contexte de flou politique et de pressions industrielles qui limitent la croissance. Cette dernière reste positive mais très faible au regard de la dynamique américaine. L'élection de Donald Trump début novembre a occasionné une nouvelle accélération boursière américaine avant une légère consolidation sur la dernière quinzaine de l'année. Dans ce contexte, le mois de décembre a été le théâtre d'une légère contraction des indices mondiaux.

En Europe la dynamique économique reste poussive en cette fin d'année 2024, pour cette raison, nous favorisons les taux européens notamment via de la dette d'entreprise. En effet, si certains états européens sont à la peine, les entreprises bénéficient toujours de bilans robustes et honorent leurs engagements financiers. De plus, la BCE devrait selon nous assouplir les conditions économiques en délivrant de nouvelles baisses de taux au cours des prochains trimestres.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Au cours de l'exercice, nous avons conservé une approche patrimoniale pour la gestion de la SICAV. Nous avons maintenu et même renforcé les stratégies dites de portage, notamment via les fonds OCTO

- Investissements en OPC gérés par Amplegest :

Actif	Code Isin	Type d'actif	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Adara - AC -	FR0010637488	Fonds	24000	381 840,00 €	3,37%
Amplegest Digital Leaders - IC -	FR0014009Z10	Fonds	3500	472 990,00 €	4,18%
Amplegest Long Short - IC -	FR0013203668	Fonds	7200	798 408,00 €	7,05%
Amplegest MidCaps - IC -	FR0011184993	Fonds	1150	312 202,00 €	2,76%
Amplegest PME - IC -	FR0011631076	Fonds	1300	268 502,00 €	2,37%
Amplegest Pricing Power - IC -	FR0010889857	Fonds	1090	349 552,10 €	3,09%
Amplegest Pricing Power US - IC -	FR0011382233	Fonds	2530	705 692,90 €	6,24%
Amundi Cash EUR - A2C -	LU0568620560	Fonds	4300	447 200,00 €	3,95%
Nova Dynamique - I -	FR0011511799	Fonds	15	253 573,20 €	2,24%
Nova Flexible - IC -	FR0011321306	Fonds	6310,6324	811 610,43 €	7,17%
				4 801 570,63 €	42,43%

- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) :

Actif	Code Isin	Type d'actif	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Octo Crédit Court Terme - A -	FR0011299411	Fonds	62	714 222,64 €	6,31%
Octo Credit Value - AD -	FR0013436680	Fonds	600	61 236,00 €	0,54%
Octo Crédit Value Investment Grade - I -	FR001400J5S5	Fonds	400	452 920,00 €	4,00%
Octo Rendement 2028 - ID -	FR001400CPR7	Fonds	400	459 280,00 €	4,06%
Octo Rendement 2029 - ID -	FR001400PXY9	Fonds	1000	1 032 910,00 €	9,13%
				2 720 568,64 €	24,04%

C. Variation de l'actif

Sur l'exercice du 27/09/2024 au 27/12/2024, le nombre de parts de la SICAV est passé de 548.3416 parts à 548.3416 parts à travers des souscriptions qui se sont élevées à 0.00EUR et des rachats à 0.00 EUR. La VL est passée de 20 210.44€ à 20 638.46€ soit une hausse de 2.12%.

D. Profil de risque

1) Analyse des indicateurs clé de performance du FIA

La VL est passée de 20 210.44 € à 20 638.46 € soit une hausse de 2.12%.

Simultanément, l'indicateur de référence :

- 25% Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index (dividendes réinvestis)
- 75% €str capitalisé

est en hausse de 2.60%, la Sicav MHLB a sous-performé son indice de référence de 0.48%.

E. Perspectives de l'exercice à venir

Depuis la fin du second semestre de 2024, l'appétit pour le risque a été très marqué sur les marchés financiers mondiaux. Les derniers mois ont été alimentés par la dynamique des bénéfices particulièrement forts sur le secteur de la technologie et tout l'écosystème de l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, l'économie semble se normaliser via un ralentissement de la consommation des ménages alors qu'un rééquilibrage du marché de l'emploi est à l'œuvre de façon très progressive. L'aléa politique reste toutefois bien présent sur les prochaines semaines à l'approche de la prise de pouvoir par M. Trump le 20 janvier 2025.

Dans ce contexte, la diversification reste, selon nous, la clé pour les prochains mois. Les marchés asiatiques nous semblent toujours aussi attractifs dans ce cadre. L'Inde demeurent à long terme le marché d'actions le moins lié à la dynamique des prix en Europe et aux Etats-Unis.

Après une longue séquence de révisions baissières, le contexte économique en zone euro semble désormais stabilisé et les marchés actions offrent à nos yeux une prime de risque qui semble plus adaptée. La baisse progressive des taux directeur de la BCE devrait agir progressivement comme un catalyseur favorable pour les prochains mois. Les soutiens économiques mis en place en Chine pourront aussi in fine avoir des effets bénéfiques sur la cote européenne mais, là encore, la diffusion de cette dynamique pourra prendre plusieurs mois, tandis que le changement de chancelier en Allemagne pourrait aussi être un catalyseur favorable pour la zone Euro dans le cas d'une approche budgétaire moins rigoriste.

Dans ce contexte, nous conservons pour les prochains mois une allocation bâtie autour de trois axes principaux :

- 1/ des obligations à maturité courte afin de constituer un matelas de rendement dans le portefeuille ;
- 2/ une exposition aux actions qui reste mesurée autour de 40% avec une recherche de diversifications sur la chine et l'inde notamment ;
- 3/ de la diversification via les devises, notamment le dollar US.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	750 444,00	
Octo Rendement 2025 IC		610 734,60

5. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.
- les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 6 SFDR)

Bien que la SICAV M.H.L.B ne promeuve pas de caractéristiques ESG, Amplegest est engagé dans une politique de finance durable. Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques. Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagements (17 lettres en 2023) aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1^{er} décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

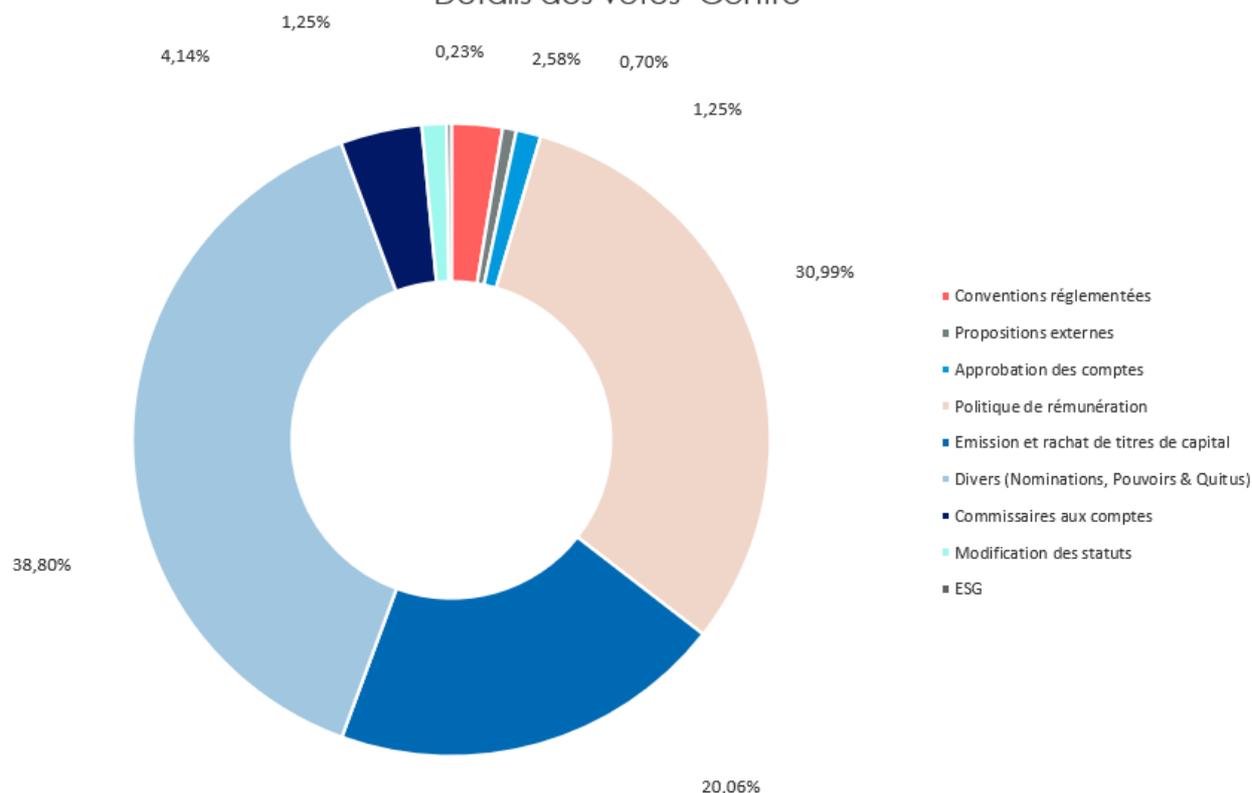
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 214 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 97% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 12 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 622
- Expression de 1 281 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - o Dans **35.4%** des cas, nous avons voté **contre**
 - o Dans **64.6%** des cas nous avons voté **pour**

Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

MHLB ne prend pas en compte les critères extra-financiers et est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ». En revanche, MHLB applique la politique d'exclusion définie par Amplegest. Cette politique, qui concerne l'ensemble des OPC est définies par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec l'équipe de contrôle des risques. Elle a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac, des matières premières agricoles et du charbon thermique. Nous excluons également les valeurs qui ne respectent pas le pacte mondial des Nations Unies ainsi que celles qui ont des controverses graves et répétées.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

La SICAV n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel de la SICAV à la taxonomie est estimé à 0%.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FIA sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

INFORMATIONS SUR LE MONTANT TOTAL DU LEVIER CALCULE SELON LA METHODE BRUTE ET SELON LA METHODE DE L'ENGAGEMENT

Compte tenu de la stratégie de MHLB et de la possibilité d'investir sur les marchés dérivés en exposition exclusivement sur des instruments dérivés simples, la mesure du risque global reste la méthode de l'engagement :

Les valeurs de levier constatées au cours de l'exercice sont les suivantes :

Levier calculé selon la méthode Brute :

- Minimum : 98.6%
- Maximum : 100%
- Moyen : 99.6%

Levier calculé selon la méthode de l'Engagement :

- Minimum : 98.6%
- Maximum : 100%
- Moyen : 99.6%

ACTIFS FAISANT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPECIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE

Néant.

DISPOSITIONS PRISES POUR GERER LA LIQUIDITE DE LA SICAV ET SYSTEMES DE GESTION DES RISQUES

Une surveillance de la liquidité de la SICAV est mise en œuvre lors du calcul de la valeur liquidative. Les contrôles effectués au 27/12/2024 ont mis en évidence que les actifs du portefeuille peuvent être liquidés selon les délais et proportions suivants :

- 90.0% de l'actif en 1 jour de bourse,
- 8.8% entre 2 jours et 5 jours de bourse,
- 0.3% entre 6 jours et 15 jours de bourse,
- 0.4% entre 16 jours et 30 jours de bourse,
- 0.5% entre 31 jours et 90 jours de bourse,
- 0.0% au-delà de 90 jours de bourses.

INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS DE CESSIION/ ACQUISITION TEMPORAIRE DE TITRES

Néant.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.

La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs

concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Le FIA ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance du FIA.

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email : www.amplegest.com

6. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M.H.L.B

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 50 Boulevard Haussmann, Paris 75008
RCS 448 556 795

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 27 décembre 2024



Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

Ce rapport comporte 33 pages

A l'assemblée générale de la SICAV M.H.L.B,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif M.H.L.B, constitué sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), relatifs à l'exercice clos le 27 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 28 septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion établi par le conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 16 mai 2025

C.T.F



Baptiste DAMIEN--THERON

M.H.L.B

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 50 Boulevard Haussmann, Paris 75008
RCS 448 556 795

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 27 décembre 2024



Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

Ce rapport comporte 2 pages

A l'assemblée générale de la SICAV M.H.L.B,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 16 mai 2025

C.T.F



Baptiste DAMIEN--THERON

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 27/12/2024 en EUR	27/12/2024	27/09/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	144 907,00	148 276,60
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	144 907,00	148 276,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	96 200,10	102 156,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	96 200,10	102 156,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	10 830 335,49	10 465 539,20
OPCVM	10 830 335,49	10 465 539,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instrument financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11 071 442,59	10 715 971,80
Créances et comptes d'ajustement actifs		
Comptes financiers	254 192,61	374 637,15
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	254 192,61	374 637,15
Total de l'actif I+II	11 325 635,20	11 090 608,95

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 27/12/2024 en EUR	27/12/2024	27/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	11 082 228,98	10 248 985,62
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	234 702,56	833 243,36
Capitaux propres I	11 316 931,54	11 082 228,98
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11 316 931,54	11 082 228,98
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 703,66	8 379,97
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	8 703,66	8 379,97
Total Passifs : I+II+III+IV	11 325 635,20	11 090 608,95

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 27/12/2024 en EUR	27/12/2024	27/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		71 900,62
Produits sur obligations	6 484,65	46 368,20
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC	25 775,00	-11 385,45
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers		15 357,45
Sous-total produits sur opérations financières	32 259,65	122 240,82
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-84,29	-3,89
Sous-total charges sur opérations financières	-84,29	-3,89
Total revenus financiers nets (A)	32 175,36	122 236,93
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		314,04
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-27 978,60	-110 032,71
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-27 978,60	-109 718,67
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 196,76	12 518,26
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)		-986,52
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 196,76	11 531,74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	65 211,44	269 903,75
Frais de transactions externes et frais de cession		-1 600,80
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	65 211,44	268 302,95
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)		-590,57
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	65 211,44	267 712,38

Compte de résultat au 27/12/2024 en EUR	27/12/2024	27/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	150 549,95	582 494,15
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	14 744,41	-8 725,06
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	165 294,36	573 769,09
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)		-19 769,85
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	165 294,36	553 999,24
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	234 702,56	833 243,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

La SICAV a pour objectif d'offrir une performance, nette de frais de gestion, régulière supérieure à celle d'un indice synthétique composé de l'indice action Bloomberg Developed Markets Large and Mid Cap Net Return Index (dividendes réinvestis) (25%), de l'indice €str capitalisé (75%) sur la durée de placement recommandée, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	26/09/2021	25/09/2022	24/09/2023	27/09/2024	27/12/2024
Actif net en EUR	12 634 800,61	10 570 085,95	10 724 002,95	11 082 228,98	11 316 931,54
Nombre de titres	612,0000	578,0000	573,7560	548,3416	548,3416
Valeur liquidative unitaire	20 645,09	18 287,34	18 690,87	20 210,44	20 638,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	317,91	1 195,45	-108,08	488,22	118,92
Capitalisation unitaire sur revenu	-24,18	-24,30	-2,54	21,03	7,65

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 27 décembre 2024 est de 3 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000173593 - Action M.H.L.B : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action M.H.L.B	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	27/12/2024	27/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	11 082 228,98	10 724 002,95
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)		279 343,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)		-775 708,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 196,76	12 518,26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	65 211,44	268 302,95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	165 294,36	573 769,09
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	11 316 931,54	11 082 228,98

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	548,3416	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
M.H.L.B FR0000173593	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation	EUR	11 316 931,54	548,3416	20 638,46

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	144,91	144,91				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	144,91					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	96,20		96,20		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	254,19				254,19
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total			96,20		254,19

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							96,20
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	254,19						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	254,19						96,20

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	224,94				
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	224,94				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées		96,20	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net		96,20	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010637488	ADARA AC	AMPLEGEST	Actions Euro	France	EUR	381 840,00
FR0013203668	AMPLEGEST LONG SHORT IC	AMPLEGEST	Actions Euro	France	EUR	798 408,00
FR0011184993	AMPLEGEST MIDCAPS IC	AMPLEGEST	Actions Euro	France	EUR	312 202,00
FR0010889857	AMPLEGEST PRICING POWER IC	AMPLEGEST	Actions Euro	France	EUR	349 552,10
FR0011631076	AMPLEGEST PME IC	AMPLEGEST	Actions Françaises	France	EUR	268 502,00
FR0011382233	AMPLEGEST PRICING POWER US IC	AMPLEGEST	Actions internationales	France	EUR	705 692,90
FR0014009Z10	AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	AMPLEGEST	Fonds / Actions	France	EUR	472 990,00
FR0011511799	NOVA DYNAMIQUE PART I	AMPLEGEST	Fonds / Diversifiés	France	EUR	253 573,20
FR0011321306	NOVA FLEXIBLE Part IC	AMPLEGEST	Fonds / Diversifiés	France	EUR	811 610,43
FR0010315770	Amundi MSCI World UCITS ETF Dist	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	963 313,56
LU0568620560	AMUNDI FUNDS CASH EUR A2 EUR C	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Monétaire	Luxembourg	EUR	447 200,00
LU1931975079	AMUNDI EUR CORP BOND - UCITS ETF DR D	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	467 375,00
FR0013510286	STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	APICIL ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	758 103,00
IE00BGR7L912	iShares Treasury Bond 0-1yr UCITS ETF USD (Dist)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	480 040,30
FR0013290939	COMGEST MONDE PART Z	Comgest S.A.	Actions internationales	France	EUR	248 500,00
LU0875160326	Xtrackers Harvest CSI300 UCITS ETF 1D	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	218 665,75

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013535382	H2O MULTISTRATEGIES SP I	H2O AM EUROPE	Fonds / Mixte	France	EUR	2 010,51
FR0013534914	H2O ADAGIO SP I	H2O AM EUROPE	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	687,98
FR0013535762	H2O ALLEGRO SP I	H2O AM EUROPE	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 098,92
FR0011299411	Octo Credit ISR Court Terme A	OCTO ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	France	EUR	714 222,64
FR0013436680	Octo Credit Value AD	OCTO ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	France	EUR	61 236,00
FR001400PXY9	OCTO RENDEMENT 2029-ID	OCTO ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	France	EUR	1 032 910,00
FR001400CPR7	OCTO RENDEMENT 2028-ID	OCTO ASSET MANAGEMENT SA	Fonds / Obligations	France	EUR	459 280,00
FR001400J5S5	OCTO CREDIT VALUE INVESTMENT GRADE I	OCTO ASSET MANAGEMENT SA	Non applicable	France	EUR	452 920,00
LU0926440222	Vontobel Fund - Emerging Markets Debt HI (hedged) EUR	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	166 401,20
Total						10 830 335,49

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	27/12/2024
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	8 703,66
Total des dettes		8 703,66
Total des créances et des dettes		-8 703,66

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	27/12/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 978,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	27/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	27/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	27/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 387 280,63
	FR0010637488	ADARA AC	381 840,00
	FR0014009Z10	AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	472 990,00
	FR0013203668	AMPLEGEST LONG SHORT IC	798 408,00
	FR0011184993	AMPLEGEST MIDCAPS IC	312 202,00
	FR0011631076	AMPLEGEST PME IC	268 502,00
	FR0010889857	AMPLEGEST PRICING POWER IC	349 552,10
	FR0011382233	AMPLEGEST PRICING POWER US IC	705 692,90
	FR0011511799	NOVA DYNAMIQUE PART I	253 573,20
	FR0011321306	NOVA FLEXIBLE Part IC	811 610,43
	FR001400PXY9	OCTO RENDEMENT 2029-ID	1 032 910,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			5 387 280,63

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/12/2024	27/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	4 196,76	11 531,74
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	4 196,76	11 531,74
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 196,76	11 531,74

Action M.H.L.B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/12/2024	27/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	4 196,76	11 531,74
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	4 196,76	11 531,74
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 196,76	11 531,74
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	4 196,76	11 531,74
Total	4 196,76	11 531,74
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/12/2024	27/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	65 211,44	267 712,38
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	65 211,44	267 712,38
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	65 211,44	267 712,38

Action M.H.L.B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/12/2024	27/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	65 211,44	267 712,38
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	65 211,44	267 712,38
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	65 211,44	267 712,38
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	65 211,44	267 712,38
Total	65 211,44	267 712,38
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			144 907,00	1,28
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			144 907,00	1,28
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			493,00	0,00
FREY	EUR	17	493,00	0,00
Sociétés d'investissement immobilier (SII)			144 414,00	1,28
ATLAND	EUR	3 390	144 414,00	1,28
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			96 200,10	0,85
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			96 200,10	0,85
Automobiles			96 200,10	0,85
RENAULT SA	EUR	300	96 200,10	0,85
TITRES D'OPC			10 830 335,49	95,70
OPCVM			10 830 335,49	95,70
Gestion collective			10 830 335,49	95,70
ADARA AC	EUR	24 000	381 840,00	3,37
AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	EUR	3 500	472 990,00	4,18
AMPLEGEST LONG SHORT IC	EUR	7 200	798 408,00	7,05
AMPLEGEST MIDCAPS IC	EUR	1 150	312 202,00	2,76
AMPLEGEST PME IC	EUR	1 300	268 502,00	2,37
AMPLEGEST PRICING POWER IC	EUR	1 090	349 552,10	3,09
AMPLEGEST PRICING POWER US IC	EUR	2 530	705 692,90	6,24
AMUNDI EUR CORP BOND - UCITS ETF DR D	EUR	25 000	467 375,00	4,13
AMUNDI FUNDS CASH EUR A2 EUR C	EUR	4 300	447 200,00	3,95
Amundi MSCI World UCITS ETF Dist	EUR	2 700	963 313,56	8,51
COMGEST MONDE PART Z	EUR	7 000	248 500,00	2,20
H2O ADAGIO SP I	EUR	2,5	687,98	0,01
H2O ALLEGRO SP I	EUR	1	3 098,92	0,03
H2O MULTISTRATEGIES SP I	EUR	0,7	2 010,51	0,02
iShares Treasury Bond 0-1yr UCITS ETF USD (Dist)	EUR	100 000	480 040,30	4,24
NOVA DYNAMIQUE PART I	EUR	15	253 573,20	2,24
NOVA FLEXIBLE Part IC	EUR	6 310,6324	811 610,43	7,17
Octo Credit ISR Court Terme A	EUR	62	714 222,64	6,31
Octo Credit Value AD	EUR	600	61 236,00	0,54
OCTO CREDIT VALUE INVESTMENT GRADE I	EUR	400	452 920,00	4,00
OCTO RENDEMENT 2028-ID	EUR	400	459 280,00	4,06
OCTO RENDEMENT 2029-ID	EUR	1 000	1 032 910,00	9,13
STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	EUR	6 900	758 103,00	6,70
Vontobel Fund - Emerging Markets Debt HI (hedged) EUR	EUR	1 340	166 401,20	1,47
Xtrackers Harvest CSI300 UCITS ETF 1D	EUR	21 500	218 665,75	1,93
Total			11 071 442,59	97,83

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 071 442,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	254 192,61
Autres passifs (-)	-8 703,66
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	11 316 931,54

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action M.H.L.B	EUR	548,3416	20 638,46